

CSSCT – Synthèse des points abordés

1. Synthèse des comptes rendus des représentants de proximité

Les nouveaux représentants de proximité (RP) ne sont pas toujours suffisamment formés et n'ont pas encore acquis tous les réflexes nécessaires à l'exercice de leur mandat.

La direction évoque des « échanges » avec les managers avant le départ des RP de leur agence. Cependant, dans certaines situations, ces échanges ne sont pas souhaités par les représentants eux-mêmes, notamment lorsque le contexte présente des risques psychosociaux (RPS) ou des tensions particulières.

Inspections réalisées

En 2025 :

- 45 inspections ont été réalisées.
- Elles ont donné lieu à 45 rapports et 107 préconisations.
- Les managers ont déclaré avoir mis en œuvre 160 actions en lien avec ces préconisations.

Toutefois, les élus ne disposent pas d'informations suffisantes sur la nature exacte de ces actions, leur contenu ou leur efficacité.

Un signalement concernant un problème de froid dans l'agence de Granville a été soulevé. Les agents ont relevé des températures de 16°C en raison d'un dysfonctionnement de la climatisation. Le service immobilier indiquait ne pas avoir eu connaissance de cette situation. Au retour de séance, il a été précisé par Dalkia qu'une pièce nécessaire à la réparation était en commande.

En 2026 :

- 35 inspections ont déjà été réalisées.
- Les informations relatives aux actions engagées restent insuffisantes et peu détaillées.

2. Accidents du travail

Bilan 2025

122 accidents du travail ont été recensés, dont 9 avec arrêt de travail.

Répartition :

- 34 chutes ;
- 19 accidents de la route ;
- 4 déclarations liées aux RPS :
 - 2 refus de reconnaissance par la CPAM ;
 - 1 reconnaissance accordée ;
 - 1 dossier sans certificat médical initial ;
- 35 malaises ;
- 42 dossiers classés sans suite faute de certificat médical initial.

La CGT rappelle, comme lors de chaque CSSCT depuis deux ans, que la procédure de déclaration d'accident du travail demeure particulièrement complexe, notamment concernant la transmission du certificat médical initial.

La Direction Générale a ajouté ce mois-ci l'obligation de déposer dans C'ZAM soit l'arrêt maladie, soit le certificat médical initial. Les modalités restent toutefois peu claires, ce qui accentue les difficultés rencontrées par les agents.

En réponse, la direction indique qu'une newsletter RH sera prochainement diffusée afin de rappeler les procédures.

Demande d'intervention de la CARSAT

La CGT demande la mise en place d'un travail spécifique avec la CARSAT, qui mène depuis deux ans des enquêtes sur les malaises ayant précédé un décès afin d'évaluer un éventuel lien avec le travail.

La direction ne souhaite pas engager cette démarche.

Risques psychosociaux et santé des femmes

La CGT interroge la direction sur les actions de prévention envisagées concernant l'augmentation des pathologies psychiques liées au travail chez les femmes, alors que France Travail compte environ 80 % de salariées.

Le nombre de déclarations d'accidents du travail liés aux RPS est passé de 2 en 2024 à 5 en 2025.

La direction considère que ces volumes restent faibles et ne prévoit pas de mesures de prévention supplémentaires.

Enquêtes suite à déclaration RPS ou AT

Les enquêtes et recueils de faits sont désormais réalisés soit par l'employeur, soit par un prestataire externe (cabinet d'avocats de France Travail) lorsque la charge de travail du service QVT devient trop importante.

Seuls deux agents QVT sont actuellement formés pour l'ensemble de la région Normandie.

La CSSCT demande communication du processus d'enquête interne et des modalités de recueil des faits (procès-verbal CERFA). Les élus n'avaient pas été informés de cette évolution.

Plusieurs enquêtes sont actuellement en cours dans différentes agences normandes, certaines pilotées par le cabinet d'avocats externe.

La CSSCT souligne un manque de cohérence dans le déclenchement des enquêtes. Dans certaines situations comparables, voire plus graves, aucune enquête n'est diligentée. Dans ces cas, la direction privilégie parfois des démarches de remobilisation ou de retour au cadre commun.

Bilan 2026 (janvier à mai)

- 17 chutes ;
- 10 accidents de la route ;
- 1 déclaration RPS avec accident du travail en attente de décision ;
- 19 malaises.

3. Maladies professionnelles

- 0 maladie professionnelle reconnue en 2023 ;
- 1 maladie professionnelle reconnue en 2024 ;
- 3 maladies professionnelles déclarées en 2025.

La sensibilisation des agents à la reconnaissance des maladies professionnelles doit être poursuivie par la CGT

4. Absentéisme

La direction indique ne pas pouvoir réaliser de comparaison fiable avec 2025 faute de données consolidées.

Les principaux constats sont les suivants :

- La filière Relation de Service est la plus touchée par les arrêts maladie.
- Les agents sous statut public présentent davantage d'absences.
- Chez les salariés de droit privé, les plus de 65 ans sont les plus concernés.
- L'indicateur de performance sociale s'établit à 7 % et son évolution est jugée favorable par la direction.

- Les fonctions support enregistrent une progression significative des arrêts.

Situation par agence

Les taux d'absentéisme sont analysés lors de chaque CSSCT ordinaire.

Selon la direction, le département de Seine-Maritime (76) présente les volumes les plus élevés en raison du nombre important d'agents.

Points particuliers :

- **Caen Beaulieu** : amélioration des indicateurs d'absence et de l'IQVT.
- **Honfleur (site en expérimentation)** : dégradation de l'absentéisme, augmentation des arrêts longs et baisse de l'IQVT.
- **L'Aigle, Vire, Évreux Delaune et Brossolette** : vigilance demandée.
- **Dieppe** : augmentation importante des absences dans un contexte de coaching en cours.
- **Fécamp** : arrêt longue durée du directeur d'agence ; accompagnement spécifique engagé.
- **Louviers et Rouen Aubette** : taux d'absentéisme toujours élevés.
- **Rouen Beauvoisine** : taux de prévalence particulièrement élevé.

La CSSCT demande une analyse croisée entre absentéisme, IQVT, expérimentations, fiches de signalement et risques psychosociaux afin de mieux comprendre les situations locales.

La direction ne souhaite pas engager cette démarche à ce stade, estimant manquer de cadrage national.

Information des agents en arrêt maladie

La direction présente les courriers adressés aux agents en arrêt maladie. Ceux-ci rappellent les dispositifs d'accompagnement disponibles pendant l'arrêt et lors de la reprise d'activité, conformément aux obligations légales de 2021.

Des essais encadrés de reprise peuvent être mis en œuvre avec l'accord de la CPAM.

5. Fiches de signalement

Au 30 avril 2026 :

- 132 fiches de signalement enregistrées.
- À la même période en 2025 : 160 fiches.

Les EDIS connaissent une légère hausse mais la direction souligne une baisse globale des signalements. La CGT réalise une analyse mensuelle et interpelle la direction lorsque cela apparaît nécessaire.

Concernant les agissements sexistes visant les jeunes en service civique, plusieurs signalements ont été recensés ces derniers mois.

La direction indique avoir renforcé l'information lors de l'accueil des nouveaux arrivants :

- présentation de la ligne d'écoute ;
- présentation des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes ;
- rappel des dispositifs existants.

Aucune autre action spécifique n'est prévue à ce stade, mais l'alerte est reconnue.

6. Suivi des aménagements de poste

La direction indique que le budget consacré aux aménagements de poste est maîtrisé :

- 74 652 € engagés ;
- participation de la CPAM, de la mutuelle et du FIPHFP.

Une augmentation des demandes de bureaux à hauteur variable est observée.

Le nombre d'études de poste est également en hausse. La direction relève toutefois des similitudes importantes entre certaines études.

7. Entretien de réintégration et commissions de reprise

La CGT demande la communication :

- du nombre exact d'entretiens de réintégration ;
- du nombre de commissions de reprise ;
- de leur répartition par département.

Le service QVT étudie la faisabilité de cette demande. Ces données permettraient d'être croisées avec d'autres indicateurs (RPS, absentéisme, expérimentations, etc.).

La CGT interroge également la direction sur l'ancien courrier adressé aux agents en arrêt maladie, qui comportait notamment des informations relatives aux assistantes sociales, à la rémunération et à la subrogation.

La direction indique ne plus disposer de ce modèle et présente le nouveau courrier de liaison envoyé aux agents en arrêt depuis plus de 30 puis 60 jours.

Le nouveau service social participera à une CSSCT à partir de septembre.

8. Suivi du PAPRI Pact

Actions engagées :

- Création d'une plaquette de présentation du nouveau service social.
- Organisation de deux webinaires sur les conduites addictives (16 et 23 juin).
- Actions de prévention du risque routier en avril.
- Sessions de formation à l'éco-conduite en juin.
- Formation de secouristes en santé mentale :
 - mai et juin pour les agents ;
 - septembre et octobre pour les élus.
- Sensibilisation des conseillers à la santé mentale des usagers.
- Webinaire sur le harcèlement sexuel le 9 avril.
- Communications régulières sur les VSST et les VSS.
- Préparation d'un webinaire Endofrance en partenariat avec Cancer@Work.
- Dispositif de don de jours pour les aidants :
 - 47 jours attribués ;
 - 23 donnés par les collègues ;
 - 24 abondés par l'établissement.
- Mise en place du bilan de santé :
 - appel d'offres finalisé ;
 - déploiement prévu fin juin avec Flex ;
 - marché conclu pour deux ans.
- Webinaire CARSAT prévu le 2 juillet pour les agents titulaires d'une RQTH proches de la retraite.

La CGT demande l'organisation d'une nouvelle session à une autre période de l'année. La direction refuse mais précise que les agents peuvent transmettre leurs questions à Sylvia Vangeon.

9. Travaux et immobilier

Les agences de :

- Pont-Audemer ;
- Fécamp ;
- Mortagne ;
- Le Havre Souday ;
- Rouen Beauvoisine ;

sont désormais ou seront prochainement des agences connectées.

Les travaux de câblage et l'installation des bornes sont réalisés ou en cours de finalisation.

La CGT demande la mise en place d'une signalétique adaptée afin d'informer les usagers.

Concernant les autres opérations immobilières, se référer au compte rendu spécifique relatif aux travaux STS et ARUM.